

Suivi de la grossesse

Le service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI) est composé de médecins, de sages-femmes et puéricultrices qui vous conseillent et vous accompagnent pendant votre grossesse et dans votre nouvelle vie de parents.

Le suivi de votre grossesse

Informé de votre grossesse par votre caisse d'allocations familiales, le service de PMI vous accompagne durant cette période particulière de votre vie.

La sage-femme de PMI vous propose :

- › des consultations médicales de suivi de grossesse,
- › la réalisation de l'Entretien Prénatal Précoce,
- › le bilan prénatal de prévention,
- › des séances de préparation à la naissance et à la parentalité
- › un accompagnement à votre sortie de maternité

La sage-femme de PMI intervient à votre domicile ou vous accueille dans le Centre Médico-social le plus proche de chez vous.



La prise en charge de votre parcours ne nécessite pas d'avance de frais de votre part.

Les consultations médicales

La sage-femme de PMI propose des consultations de suivi de grossesse en collaboration avec votre médecin ou votre gynéco-obstétricien-ne. Ces consultations concernent les grossesses physiologiques et se déroulent dans le centre médico-social le plus proche de chez vous.

Vous pouvez demander un carnet de maternité pour le suivi de votre grossesse auprès de la PMI.

L'entretien prénatal précoce (EPP)

La sage-femme vous accueille individuellement ou en couple.

Ce temps d'échange vous permet de vous exprimer au sujet du vécu de votre grossesse, des changements qu'elle génère, de votre projet de naissance et de votre projet parental. Il permet au professionnel d'évaluer avec vous vos éventuels besoins en termes d'accompagnement au cours de votre grossesse.



L'entretien prénatal précoce, réalisé à partir du 4^e mois de votre grossesse, est obligatoire.

Le bilan prénatal de prévention

Il est proposé à partir de la déclaration de votre grossesse jusqu'au terme de 5 mois (24 SA). Il consiste à faire le point sur votre environnement (alimentation, sommeil, activité physique, travail, logement) et à vous informer des principes de prévention que vous pouvez mettre en place afin que votre grossesse évolue dans les meilleures conditions.

Les séances de préparation à la naissance et à la parentalité

Au nombre maximum de 7, individuelles ou en groupe, les sujets abordés sont en lien avec le déroulement de la grossesse, l'accouchement, le séjour à la maternité et le retour à domicile, l'alimentation de votre nouveau-né, la période postnatale. Ces séances se partagent entre moments d'échanges et temps dédié aux exercices physiques adaptés à la grossesse et favorisant votre bien-être.

Votre sortie de maternité

Le retour à domicile est un moment de questionnement et parfois de bouleversement. Il est recommandé de l'organiser avant la naissance. La sage-femme de PMI assure à votre demande, un accompagnement et un suivi postnatal dès votre retour. Elle pourra être accompagnée par une infirmière puéricultrice de PMI, qui prendra ensuite le relai de la sage-femme pour le suivi de votre enfant.

Prenez contact avec la sage-femme au secrétariat PMI de la Maison du Département dont dépend votre commune

Périgueux



- 05 53 02 02 00

Bergerac-Est



- 05 53 02 04 70

Bergerac-Ouest



- 05 53 02 04 62

Hautefort



- 05 53 02 07 70

Mussidan



- 05 53 02 00 50

Nontron



- 05 53 02 07 00

Sarlat



- 05 53 02 07 77

Ribérac



- 05 53 02 06 80

